

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 92

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (assurance maladie et accidents du travail)

-----

**ARTICLE 43 SEXIES**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« du contrat-type mentionné à »

les mots :

« d'un contrat conforme au contrat-type mentionné au II de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.